

Arrondissement de Huy

**COMMUNE**  
DE  
**BURDINNE**  
4210

Madame, Monsieur,

Conformément au prescrit des articles L1122-11 et suivants du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la prochaine réunion du Conseil Communal, **le mercredi 24 avril 2013 à 19h30** en la salle du Conseil, rue des Ecoles, 3

**Art. L1122-11.** Le conseil s'assemble toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions, et au moins dix fois par an.

**Art. L1122-12** Le conseil est convoqué par le Collège communal.  
Sur la demande d'un tiers des membres en fonction, le collège communal est tenu de le convoquer aux jour et heure indiqués.

**Art. L1122-13. §1<sup>er</sup>.** Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion ; elle contient l'ordre du jour. Ce délai est toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article 1122-17, alinéa 3.

Les points de l'ordre du jour doivent être indiqués avec suffisamment de clarté.

**Art. L1122-13§2.** Pour chaque point de l'ordre du jour, toutes les pièces s'y rapportant sont mises, à la disposition, sans déplacement, des membres du conseil communal dès l'envoi de l'ordre du jour.

**Art. L1122-15.** Le bourgmestre ou celui qui le remplace préside le conseil.  
La séance est ouverte et close par le président.

**Art. L1122-17** Le conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.  
Cependant si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

## **A L'ORDRE DU JOUR :**

### **-En séance publique :**

- 1°-Réfection du mur du cimetière et de l'escalier de l'église à Hannêche -  
Marché de services – Vote d'un emprunt de 58.160€ – Conditions et mode de passation du marché
- 2°-Octroi d'une subvention à différents « groupements ou associations locales » - Décision
- 3°-Octroi d'une subvention à différentes asbl para-communales – Décision
- 4°-Achat d'une camionnette pour le service de voirie – Marché de fourniture-  
Approbation du cahier spécial des charges – Conditions et mode de passation du marché
- 5°-Achat d'une lame déneigement - Marché de fourniture- Approbation du cahier spécial des charges – Conditions et mode de passation du marché
- 6°-Achat d'une brosse de désherbage mécanique - Marché de fourniture-  
Approbation du cahier spécial des charges – Conditions et mode de passation du marché
- 7°-Actions de prévention en matière de gestion des déchets pour l'année 2013 -  
Mandat à l'Intercommunale Intradel – Décision
- 8°-Rapport d'activités de la commission locale pour l'énergie – Prise d'acte
- 9°-Adhésion à la convention de gestion différenciée – Information
- 10°-Achat d'une zone humide à Hannêche – Information
- 11°-Achat d'un immeuble à Lamontzée - Information
- 12°-Procès-verbal de la séance publique du 6 mars 2013 - Approbation

### **-En séance à huis clos :**

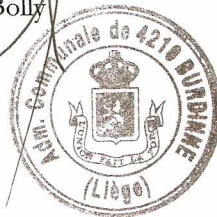
- 1° Désignations dans l'enseignement – Ratification
- 2° Procès-verbal de la séance à huis clos du 6 mars 2013 - Approbation

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères

salutations.

Par le Collège,

La Secrétaire  
Brigitte Bolly



Le Bourgmestre f.f.  
Frédéric Bertrand